



Schéma intercommunal de mutualisation des services

2017-2020

2020-2026

Action n° 15 : Travail en commun des écoles de musique

Collectivités concernées : Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, St Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny, Villers-Saint-Paul

Pilote de l'action :

- **2018 – 2020 :** MM Tanguy et Boukhachba, soutenus administrativement par l'ACSO
- **Après 2021 :** Creil & ACSO

Enjeux	Plusieurs communes disposent d'écoles de musique qui offrent des prestations similaires à leurs habitants et à ceux des communes voisines. Il pourrait être intéressant de les mettre en réseau pour recenser les besoins de la population de l'ACSO et y répondre de manière optimisée. Par ailleurs, il pourrait également être intéressant d'étudier des groupements de commande pour l'acquisition de petits instruments ou des prêts de certains instruments.	
Objectifs	Améliorer le service offert à la population, diminuer les coûts de gestion	
Organisation	Prérequis : compléter le diagnostic déjà engagé par l'AMEM ; nécessité de préciser la commande politique au regard des conventions qui existent déjà entre communes du territoire et des expériences précédentes de mutualisation. Contenu : La convention entre Creil, Nogent-sur-Oise et l'AMEM prévoit des partenariats pour la création d'orchestres, le prêt de matériel, le cursus d'enseignement supérieur et le partage de jurys. Prêts d'instruments D'autres actions pourraient être envisagées sous réserve de régler les problèmes liés à la saturation des équipements existants et aux déplacements des élèves sur le territoire. La 1^{ère} étape consistera à créer un lieu d'échanges de bonnes pratiques. Incidence organisationnelle : Faible pour les prêts d'instrument ; à déterminer pour les autres actions qui seraient mises en œuvre.	
Calendrier	A partir du 1 ^{er} janvier 2019	
Outils juridiques	☒ Mise en réseau ☐ Prestation de service ☐ Mise en commun de moyens	☐ Mise à disposition de service ☐ Service commun
Modalités financières	Coûts et gains générés par l'action : à étudier selon les actions mises en œuvre.	

	Partage des coûts et gains entre participants à l'action Modalités financières à étudier selon les actions mises en œuvre ; refacturation pour le partage des jurys.
Suivi	<u>2019 : 2 réunions de travail (le 04/07/2019 et le 04/11/2019)</u> Les premiers échanges sont l'occasion de faire le point sur les différents modes de gestion des écoles de musique du territoire, le schéma départemental des enseignements artistiques, les conventions existantes entre les villes, les politiques culturelles en milieu rural. Un recensement de l'existant sur le territoire (structuration juridique, places offertes, instruments, règles de fonctionnement, période d'inscription, parc d'instrument, prise en charge du handicap, accessibilité des locaux, horaires des classes de musique, interventions en milieu scolaire, dispositifs de chorales, tarification...) et les besoins est proposé par le biais d'un questionnaire. L'ensemble de ces réponses servira à la réalisation d'un document unique présentant l'offre existante des écoles de musique présentes sur l'ensemble des communes de l'ACSO, pour qu'il soit diffusé à la population. Les premiers axes de travail suivants sont suggérés par le groupe de travail : - L'ouverture d'une classe partagée pour les instruments rares ; - Des aides financières de l'ACSO soit aux familles des autres communes pour les aider à accéder aux offres des écoles de musique existantes, soit pour inciter au développement de l'éveil musical - L'ouverture des places non pourvues aux élèves d'autres communes ou la création de nouvelles places, sous réserves d'accord des Maires - La mutualisation à travers les prêts d'instruments, la mise à disposition de locaux - Le développement des pratiques musicales sur l'ensemble du territoire. A ce jour, aucun cours n'est développé sur les communes de Rousseloy et de Cramoisy. Rousseloy est intéressé pour créer un éveil musical et une présentation des instruments dans leur école. <u>2020 : 2 réunions de travail (le 13/01/2020 et le 06/11/2020)</u> L'ensemble des structures a répondu au questionnaire, ce qui a permis d'élaborer le premier guide des écoles de musique de l'ACSO, saison 2020/2021. Ce guide détaille l'ensemble des enseignements proposés, les différents tarifs pratiqués et les moyens de transport disponibles. Validé par l'ensemble des directeurs de structures et des élus municipaux délégués à la culture, ce guide est mis à la disposition des habitants de manière dématérialisée, en ligne ; la production de guide papier étant déconseillé avec la crise sanitaire. Le groupe de travail a identifié des axes de travail consolidés : - <i>La mutualisation d'un poste de professeur de musique</i>, dont le temps de travail serait fractionné sur plusieurs sites : Cette mutualisation permettrait de proposer un nombre global d'heure intéressant pour un professeur pour les instruments rares ou peu demandés dans chaque structure. - <i>La création d'un évènement commun</i> : comme le montage d'une œuvre d'envergure avec des élèves de différentes structures ou l'accueil de résidence d'artistes plus ambitieuses. - <i>L'amorce du Pôle Ressource Création et Pluridisciplinarité</i> : le futur schéma départemental des enseignements artistiques de l'Oise va désigner le Conservatoire de Creil « Pôle Ressource Création et Pluridisciplinarité ». Le groupe de travail va pouvoir amorcer le travail entrepris dans ce cadre. - <i>L'échange de bonnes pratiques</i> : Chaque structure a expérimenté différentes solutions, différents outils afin de poursuivre leur enseignement pendant les périodes de confinement. Ces différentes expériences seront recensées et

partagées par le groupe de travail.

2021 : 4 réunions de travail (le 12/02/2021, le 21/05/2021, le 26/11/2021 et le 14/12/2021)

Le groupe de travail a approfondi les axes de travail identifiés en 2020 :

- *La mutualisation d'un poste de professeur de musique d'instrument rare (hautbois, basson, cor ou harpe)*, dont le temps de travail serait fractionné sur plusieurs sites pour la rentrée scolaire 2022/2023 : Le groupe de travail a travaillé à la rédaction de propositions juridiques et financières qui seront présentées aux élus au premier trimestre 2022. Un poste de 20h a été privilégié. En effet, un volume d'heure important permettra de sécuriser l'enseignant. Outre les heures de face à face pédagogique lié à l'instrument rare choisi, le professeur pourra également enseigner la formation musicale, intervenir en milieu scolaire, mettre en place des actions collaboratives avec des musiciens intervenants extérieurs ou des professeurs des écoles...
- *L'amorce du Pôle Ressource Création et Pluridisciplinarité* : le Conservatoire de Creil, qui sera désigné dans le cadre du futur schéma départemental « Pôle Ressource Création et Pluridisciplinarité », a présenté son projet de création d'une œuvre originale et pluridisciplinaire, faisant intervenir des petits ensembles composés d'élèves de niveaux différents et étudiant dans différentes structures musicales de l'Oise.
- *La création d'un évènement commun* : Après avoir étudié plusieurs propositions, le groupe de travail a choisi de collaborer avec Mme Brigitte ROSE, Responsable artistique et pédagogique du projet Finoreille de l'Opéra de Lille, pour l'adaptation de sa dernière création, qui sera jouée les 26 et 27 mars à Lille. Il s'agit d'une pièce écrite par Julien DASSIE pour 9 chœurs d'enfants confirmés ou non-musiciens (entre 200 et 250 élèves), autour de la thématique de la pierre. Parallèlement à cette adaptation, un suivi des chefs de chœur professionnels sera proposé (technique vocale, gestion de chœur). Plusieurs représentations pourraient avoir lieu à la fin de l'année scolaire 2022/2023 à la Faïencerie de Creil ou au Château des Rochers de Nogent-sur-Oise.
- *L'échange de bonnes pratiques* : Le groupe de travail a profité des différentes réunions afin d'échanger largement sur les pratiques de chaque structure (outils numériques utilisés pendant le confinement, reprise des cours et des spectacles, tenue des examens, retour d'expérience de formation ou d'ateliers musicaux, projets culturels en cours...).

2022 : 3 réunions de travail (31 mars 2022, 17 mai 2022 et 15 novembre 2022)

Deux axes ont particulièrement été développés par le groupe de travail en 2022 et ont été présentés aux élus lors d'une réunion spécifique le 17 mai 2022 :

- *La mutualisation d'un poste de professeur de musique d'instrument rare (hautbois, basson, cor ou harpe)* : le groupe de travail a étudié deux montages juridiques (le recrutement par une association, le recrutement par une commune) et plusieurs propositions de répartition équitable du budget avec une participation de l'ACSO pendant 3 ans. Suite à la présentation le 17 mai 2022, le groupe de travail doit désormais étudier une nouvelle proposition : le recrutement de l'enseignement par une commune et la mise en place d'une prestation de service pour les autres villes volontaires sur la base d'un tarif horaire fixé par le Conseil Municipal.
- *La création d'un évènement commun* : la proposition de représentation du projet Inukshuk aux Etoiles a été validée par le Bureau Communautaire du 21 septembre 2022. 9 classes du territoire (situées dans 7 villes) ont été désignées pour prendre part au projet. Le projet permet aux enfants des classes de Saint Vaast les Mello et Cramoisy d'accéder à des interventions de professeurs de musique en milieu scolaire. Les intervenants bénéficient également de temps de formation. Grâce à la signature d'une convention de

partenariat, 55% du projet sera financé par l'ACSO, Montataire et Nogent sur Oise. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental. Les communes de Villers Saint Paul et Saint Leu d'Esserent n'ont pas souhaité prendre part au projet finalement.

2023 : 1 réunion de travail (1^{er} juin 2023)

Le groupe de travail a participé activement à l'organisation le 8 avril d'une première action collaborative de grande ampleur : la représentation de l'œuvre *Inukshuk aux Etoiles* par 9 classes d'écoles primaires du territoire de l'ACSO ainsi que la classe de chant choral du Conservatoire de Creil et la Maîtrise de Chantilly, au Théâtre de la Faïencerie. Plus de 230 enfants ont travaillé une partie de l'œuvre, sur leur temps scolaire mais aussi en dehors et ont participé à des répétitions collectives à Montataire, Nogent sur Oise, Creil ou Saint Vaast les Mello (par groupes de 3 puis tous ensemble) entre novembre 2022 et mars 2023. Environ 35 personnes (enseignants, intervenants musicaux, musiciens professionnels, techniciens, organisation...) ont encadré l'évènement. Le groupe de travail a ensuite travaillé sur l'élaboration d'un premier bilan listant les points forts du projet mais aussi les axes d'amélioration.

Concernant la mutualisation d'un poste de professeur d'instrument rare, le groupe de travail s'est attaché à étudier la nouvelle proposition des élus suite à la réunion du 17 mai 2022 et la possible participation de l'ACSO. Les solutions identifiées (création d'un fonds de concours spécifiques, modification des compétences de l'ACSO...) ayant été jugées non satisfaisantes, la réflexion s'oriente désormais vers le recrutement d'un dumiste mutualisé pour soutenir les petites communes qui ne peuvent proposer des interventions musicales dans leurs écoles primaires.

2024 : pas d'avancée

2025 : 7 réunions de travail (13 juin 2025, 7 juillet 2025, 3 septembre 2025, 3 novembre 2025, 19 novembre 2025, 28 novembre 2025 et 11 décembre 2025)

La première réunion avait pour objectif de relancer la fiche action « travail en réseau des écoles de musique » puisque la dernière réunion avait eu lieu le 1^{er} juin 2023. Trois sujets ont été évoqués :

- Nouvel évènement commun « Accordez vos vélos »
- Le recrutement d'un enseignant mutualisé : nouveaux scénarios à identifier
- Mise à jour du guide des écoles de musique pour la rentrée 2026-2027

Les réunions suivantes ont été consacrées au projet « Accordez vos vélos ». Le groupe de travail des écoles de musique a souhaité proposer un évènement commun, autour du projet porté par la Faïencerie « Accordez vos vélos » (Compagnie des Forces Majeures : tournée symphonique cyclo-itinérante / engagement écologique), dans certaines écoles du territoire de l'ACSO. L'objectif est de faire chanter ensemble les classes. Les élèves se rejoindront à vélo dans un même lieu pour chanter le vendredi 29 mai 2026.

Les classes participantes bénéficieront :

- d'un atelier d'écriture
- de l'accompagnement d'un intervenant chant
- d'un éventuel accompagnement par des musiciens élèves et des professeurs de musique

Le projet offrira aux élèves participants : une pratique sportive et artistique de proximité et une formation à l'art vocal.

Pour le territoire, le projet permettra de :

- réunir des enfants d'horizons différents, pratiquant ou non une discipline artistique et / ou sportive ;
- renforcer les piliers de l'éducation artistique et culturelle déployée dans les écoles du territoire ;
- créer de nouvelles passerelles entre les structures artistiques et l'éducation nationale.

Un premier découpage a été envisagé : Creil / Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul (3 classes par commune – élèves de CM1-CM2).

Les autres communes ainsi que l'école de Montataire ont été sollicitées courant septembre 2025 pour envisager d'autres découpages. Il n'était pas possible de prévoir un découpage unique pour l'ensemble du territoire au vu du nombre d'enfants et des parcours à vélos.

Au vu des retours, un seul découpage a été retenu. Début janvier 2026, le groupe scolaire Charpak de Nogent-sur-Oise s'est finalement désisté du projet. Le projet va donc sûrement se faire uniquement avec Creil et Villers-Saint-Paul.

L'école de musique de Montataire (l'AMEM) va peut-être s'associer à la programmation prévue à différentes dates dans les communes suivantes : Cramoisy, Montataire, Saint-Maximin, Rousseloy, Thiverny et Saint-Vaast-lès-Mello.

Il est important d'avoir un maillage territorial le plus représentatif au niveau de l'intercommunalité pour ce projet.

Les élus des communes concernés sont favorables à ce projet et le Président de l'ACSO a validé la fiche projet.

En 2026, le groupe de travail continuera de se réunir pour finaliser l'organisation du projet « Accordez vos vélos », aborder de nouveau le recrutement d'un enseignement mutualisé et la mise à jour du guide des écoles de musique. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle convention entre les établissements du territoire (la précédente entre Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire n'ayant pas été reconduite).

Evaluation

Critères d'évaluation : à définir selon les actions mises en œuvre.